

ECTI – Au service des Collectivités Territoriales

L'Association ECTI (www.ecti.org), fondée en 1974, est la plus importante association française de seniors bénévoles. Sa vocation au service du développement économique et social s'exerce entre autres au profit des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions).

ECTI mobilise et coordonne les compétences individuelles et collectives des seniors et les met au service de la société, en toute confidentialité, neutralité et objectivité. Ses 2 000 adhérents sont des spécialistes expérimentés, indépendants et bénévoles, gage d'objectivité et de confidentialité.

ECTI aide entre autres les communes à s'acquitter de leurs obligations réglementaires :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : organisation de la commune face à un évènement de sécurité civile (33 communes accompagnées en Côtes d'Armor, plus d'une centaine en Bretagne)
- AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : mise en conformité des ERP et IOPP avec la réglementation d'accessibilité des handicapés (35 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : organisation des établissements scolaires face aux évènements de sécurité civile (une dizaine d'établissements scolaires accompagnés)
- DU (Document Unique) : évaluation des risques professionnels des salariés (une centaine de communes accompagnées en Bretagne)

Un nouveau produit, baptisé « Hélios », permet au Maire de mesurer l'attractivité de la commune, en comparant l'idée qu'il s'en fait (pourquoi la population désire-t-elle habiter dans ma commune, pourquoi la population diminue-t-elle, pourquoi préfère-t-elle vivre dans d'autres communes, ... ?) à la vision d'œil extérieur et indépendant, sur 8 thèmes (image, population, chaîne de déplacements, urbanisme, équipements, environnement, sécurité, moyens et ressources).

Le résultat permet de mesurer les vulnérabilités détectées et de proposer des pistes d'amélioration qui aideront la commune à mieux se positionner pour attirer de nouveaux résidents.

ECTI est à la disposition des Maires pour les rencontrer et leur fournir de plus amples précisions sur ses thématiques d'intervention.

Vous trouverez en **annexe 7**, un **document sur les références sécurité et accessibilité**.

Contact : Pierre MAILLARD, Délégué Territorial ECTI Côtes d'Armor, 06 82 15 74 27, ecti-22@sfr.fr